

Procès-verbal *de la session extraordinaire*

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 1^{er} mars 2006 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2 (absent)
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 1^{er} mars 2006

Point 1)

06-03X-059 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

06-03X-060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mars 2006

Point 3)

06-03X-061 Adoption du budget 2006

Point 4)

Période de questions

Point 5)

06-03X-062 Levée de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mars 2006



Point 1)

06-03X-059 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
 Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
 Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

Point 2)

06-03X-060 **Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mars 2006**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
 Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
 Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mars 2006 est accepté.
 ADOPTÉE

Point 3)

06-03X-061 **Adoption du budget 2006**

Lecture est faite des Prévisions budgétaires 2006 de la Municipalité de Sainte-Julienne.

RÉSUMÉ DU BUDGET 2006

ANNÉE **2006**

Recettes :

Recettes de taxes.....	5 726 637
Paiements tenant lieu de taxes.....	295 130
Autres services rendus.....	50 714
Autres recettes de sources locales.....	292 275
Transferts.....	29 671
TOTAL :	6 394 427

Dépenses :

Administration générale.....	1 301 145
Sécurité publique.....	1 156 315
Transport routier.....	1 630 267

<i>Hygiène du milieu.....</i>	<i>702 101</i>
<i>Urbanisme et mise en valeur du territoire.....</i>	<i>258 980</i>
<i>Loisirs et culture.....</i>	<i>443 531</i>
<i>Frais de financement</i>	<i>276 838</i>
<i>Autres activités financières.....</i>	<i>625 250</i>
TOTAL :.....	6 394 427

ATTENDU QUE d'après le budget qui précède, cette municipalité aura a pourvoir au cours de l'année 2006 à des dépenses s'élevant à 6 394 427 \$;

ATTENDU QUE pour défrayer lesdites dépenses cette Municipalité prévoit des revenus spécifiques et de compensations s'élevant à 667 790 \$;

ATTENDU QUE pour solder la différence entre lesdites dépenses de 6 394 427 \$ et les revenus spécifiques et de compensations prévues au montant de 667 790 \$, il est requis une somme de 5 726 637 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable à la date du dépôt du rôle d'évaluation totalise 270,234,400.\$

En conséquence,

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les taxes foncières tant générales que spéciales sous l'autorité des articles 989 et 991 du Code Municipal, le seront suivant le Règlement 655-05 de notre Municipalité.

ADOPTÉE

Point 4) Période de questions

Point 5)

06-03X-062 Levée de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mars 2006

Il est proposé par: Benoît Ricard, district 6

Appuyé par: Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 1^{er} mars 2006 est levée à 20h45.

ADOPTÉE

*Pierre Mireault
Maire*

*Claude Arcoragi
Directeur général*